

Session du Grand Conseil des 26 et 27 avril 2011

Election judiciaire

Election d'un magistrat de l'ordre judiciaire (juge à la cour de droit public au Tribunal cantonal à 50 %). Mme Joëlle Berthoud Schaer est élue par 70 voix sur 112.

11.012 Comptes et gestion 2010 Rapports du Conseil d'Etat et de la commission CGF à l'appui des comptes

Classique intervention du président « sortant » qui se plaint de manquer d'indépendance...

Classique intervention du rapporteur qui reprend les thèses développées dans le rapport de la Commission et qui développe les amendements avec précision.

Intervention PS : satisfaction, mais problèmes de communication apparemment. Autoflagellation jugée du Conseil d'Etat déplacée ; longue intervention précise et très (trop) complète !

Intervention PLR : satisfaction plus mitigée que le précédent porte-parole... Plus bref aussi et finalement moyennement satisfait !

Intervention PVS : accord global accordé aux propositions faites par le Conseil d'Etat et la CGF. Soutien affirmé à HNE, au CNP et à NOMAD.

Intervention UDC : satisfaction très très mitigée qui conduira à une majorité à refuser les comptes. L'interpellateur se targue du fait que l'UDC « l'avait bien dit » ! Attention à l'entretien des bâtiments et des routes ! Et le groupe est aussi souvent « très contrarié par... ».

Réponse circonstanciée du Conseil d'Etat. Longue mise en perspective de la situation de Neuchâtel par rapport aux cantons voisins, à la Confédération et aux pays européens. On doit continuer à lutter pour redresser la situation financière du canton de Neuchâtel. La situation n'est pas rendue noire à dessein. Les opérations comptables sont faites en toute transparence, contrairement à ce que pensent certains.

Pour plusieurs interpellateurs, il s'agirait de manipulation dans la présentation des comptes : mettre de côté quand on ne fait pas de bénéfices, paraît quand même un peu curieux et ne sera pas comprise par nos concitoyens. Mais le Conseil d'Etat ne recule pas ! Passe d'armes homériques !

Les départements et les fonds sont passés en revue. Le Conseil d'Etat n'obtient pas une réserve de 24 Mio pour l'Université. Le Grand Conseil admet 12 Mio et affecte 12 Mio aux migrations, aux transports publics et au fonds de l'énergie. Litige aussi au sujet des montants remis à NOMAD et au CNP. Ces institutions naissantes n'ont pas reçu de dotation au départ. Certaines charges sont lourdes : l'Etat doit les effacer. La gauche l'emporte sur la droite : les remises seront maintenues. Le résultat ne change pas : 21,3 Mio de déficit au lieu des possibles 33,8 Mio de bénéfice. 1,9 milliard montant des charges. 1,3 milliard dette cantonale. Le décret amendé, en extrême limite de session, est accepté par 85 voix contre 14.

Interpellations + Questions Des réponses en cours de débat ont été données par le Conseil d'Etat à des questions et des interpellations en rapport avec les comptes. Les interpellations **11.126** Commission de santé Economies à réaliser à HNE, **11.127** Commission santé Travaux à réaliser sur le site de la Chaux-de-Fonds, **11.132** Blaise Courvoisier Registre des tumeurs, **11.133** Gilbert Hirschy Gestion du DGT et **11.134** PVS Agenda 21 ont reçu des réponses variées. Les interpellateurs se sont en général déclarés satisfaits, sauf sur l'Agenda21.